

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°51 du 29 novembre 2013

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°8

INSTRUCTION N° 0-21574-2013/DEF/DPMM/3/E
portant abrogation d'un texte.

Du 4 novembre 2013

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *sous-direction « gestion du personnel » ;
bureau « réserve militaire ».*

INSTRUCTION N° 0-21574-2013/DEF/DPMM/3/E portant abrogation d'un texte.

Du 4 novembre 2013

NOR D E F B 1 3 5 2 0 5 6 J

Texte abrogé :

Instruction n° 42/DEF/DPMM/3/E du 20 mai 2005 (BOC, 2005, p. 3897 ; BOEM 325.5.1)
modifiée.

Référence de publication : BOC N°51 du 29 novembre 2013, texte 8.

1. L'instruction n° 42/DEF/DPMM/3/E du 20 mai 2005 modifiée, portant activités bénévoles des réservistes et des anciens réservistes admis à l'honorariat de leur grade est abrogée.
2. La présente instruction est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
directeur du personnel militaire de la marine,*

Christophe PRAZUCK.